

## FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU BSP \*

TRIMESTRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Employés professionnels et de bureau	1 582 \$
Employés avec pouvoir d'enquête	9 988 \$

\*Art. 4 (16<sup>o</sup>) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r.2)